

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖
Arrondissement
de VALENCIENNES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023**

L'an Deux mil Vingt-trois, le 09 juin, à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Maire

Date de la convocation : 31 mai 2023

Étaient présents : ALGLAVE Florence, BASOLI Rocco, BOURGUIN Sylvie, BRONSARD Sophie, DANGREAU Pascal, DELVALLEE Axelle, DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, DOCHEZ Vincent, DUBOIS Anne, LACHAUSSEE Sandrine, LELIEVRE Brigitte, LIENARD Nathalie, NAMOR Jean-Michel, PORTEMONT Anne-Sophie, RENARD Delphine, TROCHUT Raymond, WANTELLET Jean-Marc

Absents : MARIAGE Anne-Sophie

Absents excusés : -

Excusés avec procuration : CLIQUET Louis, GRATTEPANCE Jérôme, PAW Bernard

<u>Nombre de membres</u> :	En exercice :	22
	Présents :	18
	Excusés avec Procuration :	3
	Absents excusés :	0
	Absents :	1
	Votants :	21

Secrétaire de séance : DOCHEZ Philippe

Délibération n° : 2023/24

OBJET : ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES.

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Vu l'instruction ministérielle IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Vu la circulaire de la préfecture du Nord en date du 12 mai 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Vu l'arrêté du 26 mai 2023, de monsieur le préfet du Nord fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023.

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux du département du Nord sont convoqués, par décret du 06 avril 2023 susvisé, le vendredi 09 juin 23 à l'effet délire leurs délégués et suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

La commune de Quarouble doit désigner 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. Les délégués et suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pourvoir.

Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être membres du collège électoral ni participer à l'élection des délégués et des suppléants.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domiciles, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes doivent être déposées auprès de Monsieur le Maire aux dates et heures fixées pour la séance au cours de laquelle le conseil est appelé à élire les délégués et suppléants. Aucun autre mode de déclaration de candidature notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie n'est admis.

Le bureau électoral, institué au début du scrutin, est présidé par **Jean-Luc DELANNOY, Maire**. Il est composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés, il s'agit de **Monsieur Raymond TROCHUT** et de **Monsieur Jean-Michel NAMOR** et des deux membres les plus jeunes, il s'agit de **Madame Axelle DELVALLEE** et **Madame BRONSARD Sophie**.

Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Une liste a été déposée :

Liste de l'Entente

Ordre de présentation	NOM	Prénom	Sexe
1	DELANNOY	JEAN-LUC	M
2	DELVALLEE	AXELLE	F
3	DOCHEZ	PHILIPPE	M
4	BRONSARD	SOPHIE	F
5	DOCHEZ	VINCENT	M
6	ALGLAVE	FLORENCE	F
7	TROCHUT	RAYMOND	M
8	DUBOIS	ANNE	F
9	NAMOR	JEAN-MICHEL	M
10	LELIEVRE	BRIGITTE	F
11	DANGREAU	PASCAL	M

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 21
- Bulletins blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 21

La liste de l'Entente obtient la totalité des suffrages, soit 21.

Monsieur le maire proclame élus délégués, dans l'ordre de présentation de la liste de l'Entente, soit :

- **M. DELANNOY Jean-Luc**
- **Mme DELVALLEE Axelle**
- **M. DOCHEZ Philippe**
- **Mme BRONSARD Sophie**
- **M. DOCHEZ Vincent**
- **Mme ALGLAVE Florence**
- **M. TROCHUT Raymond**

Monsieur le Maire proclame ensuite élus suppléants les autres candidats de la liste de l'Entente, pris à la suite du dernier candidat élu délégué, soit :

- **Mme DUBOIS Anne**
- **M. NAMOR Jean-Michel**
- **Mme LELIEVRE Brigitte**
- **M. DANGREAU Pascal**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance
Philippe DOCHEZ



Le Maire,
Jean-Luc DELANNOY

Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en

Sous-Préfecture le **12 JUN 2023**

Sa Publication sur le site Internet de la ville le **13 JUN 2023**

Le Maire
Jean-Luc DELANNOY

